

**19 novembre 1996, Québec**

**Conférence de presse sur la situation financière et le secteur public**

Le Modérateur: M. Bouchard fera une présentation d'environ 5 minutes, après ça, nous allons accepter les questions en français et en anglais. M. le premier ministre.

M. Bouchard: Mesdames, messieurs, bonjour. Depuis son élection, le gouvernement a entrepris la difficile tâche d'éliminer l'irresponsable déficit de près de 6 000 000 000 \$ hérité du gouvernement précédent. Nous examinons chaque enveloppe, chaque programme, chaque dépense fiscale, mais il y a des moments où la rigueur et l'effort sont récompensés de façon un peu inattendue. C'est le cas aujourd'hui avec la proposition que le gouvernement est en mesure de faire à ses employés et que nous voulons négocier avec leurs représentants.

Il se trouve que le niveau de financement requis pour les caisses de retraite pour les deux prochaines années est nettement moins exigeant que prévu. Il y a là une importante marge de manœuvre qui peut aider toute la société québécoise à éliminer, avec plus de facilité que prévu d'ici la fin de la décennie, le déficit du Québec. Cela représente environ 1 000 000 000 \$ par an pendant la durée des conventions collectives qui se termineront en juin 1998. Notre tâche d'éliminer le déficit sera toujours ardue, bien sûr, mais grâce à cette proposition que nous pouvons faire aujourd'hui aux Québécois et à nos employés, nous sommes en mesure de prendre espoir à l'atteinte d'une solution négociée. Cette offre est la suivante: Premièrement, la préservation de l'emploi, comme nous nous y sommes engagés au Sommet sur l'économie et l'emploi, en évitant le licenciement de quelque 25 000 personnes, la sauvegarde de la qualité des services publics et l'élimination du déficit en 1999-2000 comme le veulent le très large consensus québécois et la ferme détermination du gouvernement; le versement, comme prévu, des augmentations salariales de 1 % convenues pour le premier janvier prochain et de 1 % prévues pour le 1er janvier 1998 tout en retirant également, comme promis, la loi 102; la garantie d'un congé de cotisations au régime de retraite en maintenant les avantages; la réduction sensible, dans la plupart des cas, du temps de travail des employés et le maintien intégral du revenu net de nos employés pour toute la durée des conventions existantes, c'est-à-dire jusqu'à leur expiration du 30 juin 1998.

Finalement, plutôt que d'attendre la fin des conventions en 1998, nous proposons de commencer à discuter tout de suite avec nos vis-à-vis syndicaux des solutions à plus long terme qui s'appliqueront à l'échéance de ces conventions. Qu'est-ce que cette proposition signifie concrètement pour l'employé? Les situations varieront selon les secteurs d'activité mais, par exemple, un salarié type travaillerait trois heures de moins par semaine, mais réduirait du même coup la cotisation qu'il doit verser à son fonds de retraite. Son pouvoir d'achat n'en serait, par conséquent, aucunement affecté. Il bénéficierait au surplus de temps libre supplémentaire. L'État, pour sa part, économiserait la somme qu'il aurait versée si la semaine de travail n'avait pas été réduite. Dans d'autres cas, les conditions de travail seraient réaménagées, mais dans un objectif identique.

Je vous rappelle la garantie fondamentale, qui est le maintien du niveau de revenu net jusqu'à la fin des conventions, c'est-à-dire jusqu'au 30 juin 1998, le versement intégral des augmentations qui ont été négociées l'an dernier, à savoir 1 % le 1er janvier de l'année

prochaine et 1 % de l'année qui vient, réduction du temps de travail, maintien de l'intégrité des caisses de retraite et diminution correspondante par un congé de cotisation compte tenu des surplus actuariels qui sont accumulés et qui sont incontestés et qui sont identifiés et certifiés par les actuaires. Nous pensons que cette proposition est gagnante pour tout le monde, gagnante pour l'emploi, gagnante pour les salariés, gagnante pour la société québécoise. C'est pourquoi nous inscrivons au feuillet de demain une motion par laquelle l'Assemblée nationale appuie la proposition et invite les syndicats à venir négocier sur cette base.

Ce qui m'amène à indiquer le sens du vote que nous tiendrons tout à l'heure sur la motion de l'opposition. Bien sûr, le seul but de l'opposition, avec sa motion, c'est de compliquer la vie du gouvernement, c'est le rôle des oppositions. Et, bien sûr, nous voterons pour la résolution. Bien sûr, notre vœu, notre objectif et notre méthode privilégiée, c'est la négociation dans le respect des conventions collectives. D'ailleurs, ces conventions comportent spécifiquement des clauses de renégociation qui prévoient que des pourparlers doivent avoir lieu sur l'aménagement du temps de travail. Alors, nous voterons pour car nous croyons à la négociation et nous croyons en notre capacité de nous entendre. Nous l'avons constaté à la Conférence de mars et au Sommet d'octobre, les Québécois veulent réussir, les Québécois veulent s'entendre pour le bien commun. C'est ce que nous allons faire avec nos vis-à-vis syndicaux.

J'ai rencontré, ce matin, la plupart des représentants des employés de l'État. Nous avons reformulé la proposition que nous avons déposée la semaine dernière, nous avons fait part des garanties que je viens d'énumérer et qui la bonifient, cette proposition. Je leur ai indiqué qu'il fallait nous entendre d'ici le 9 décembre. On parlait, autrefois, d'ici le 6 décembre. Donc, nous entendre d'ici le 9 décembre en raison des impératifs de la réduction du déficit et des échéanciers qui pèsent sur un gouvernement qui doit faire des budgets. Je leur ai indiqué ma confiance en notre capacité commune de nous entendre dans ce délai, comme nous avons pu nous entendre pendant le Sommet du mois dernier durant une période encore plus courte.

Dans le cas contraire, le Conseil des ministres — c'est le sens du vote que nous allons prendre aujourd'hui; je veux en préciser la signification et les balises — sera appelé à prendre une décision avec l'information qui lui sera disponible à ce moment. Et, en tout état de cause, le gouvernement maintient le cap vers le déficit zéro et assumera ses responsabilités en conséquence. Il y a l'employeur, l'État est d'abord un employeur qui a signé les conventions, qui va tout faire pour les respecter, qui va entreprendre une négociation intensive, authentique, sur la base d'une proposition qui est parfaitement équitable, parfaitement sensée, respecte fondamentalement toutes les garanties, tous les droits et les intérêts des salariés.

Mais l'employeur est aussi un État et si l'État devait constater que l'employeur ne peut s'entendre, par une négociation de bonne foi avec les salariés, l'État devra assumer ses responsabilités puisque l'État, dans ses responsabilités, déborde l'envergure des responsabilités de l'employeur, l'État répond à tout le monde et l'État doit assumer la totalité des composantes de la réalité québécoise, qu'elle soit de l'ordre de l'assainissement des finances publiques, de la protection des emplois et des salariés publics et de l'ensemble de ce qui incombe à ses responsabilités générales.

Je l'ai dit souvent, et je le répète aujourd'hui, l'élimination du déficit se fera dans l'équité et chacun sera appelé à faire sa part. Ce que je viens de dire, je l'ai répété ce matin à tous ceux des représentants syndicaux qui ont accepté mon invitation, je leur ai dit expressément tout ce que je viens de vous dire. Nos partenaires syndicaux nous parlent ces jours-ci des revenus qu'il faudra trouver pour atteindre nos objectifs budgétaires. La Commission sur la fiscalité, dans un rapport unanime, nous a suggéré un certain nombre de pistes de revenus nouveaux qui n'affectent ni les tables d'impôt des particuliers, ni la taxe de vente. Nous allons explorer toutes ces pistes et en ouvrir d'autres. Nous envisageons aussi de réduire les salaires des élus et de leur personnel. Nous prendrons quelque chose dans chaque cour, c'est évident, sauf, bien sûr, chez nos concitoyens qui ne peuvent accéder au marché du travail et qui bénéficient désormais, une des suites du Sommet de Montréal, de la clause d'appauvrissement zéro. En conclusion, j'aimerais dire quelques mots sur les employés de l'État. Le Québec a une fonction publique et parapublique, des employés, des infirmières, des cadres compétents, dévoués, travailleurs. Il n'y a donc rien d'exagéré dans les hausses de salaire limitées qui leur ont été consenties l'an dernier et qui leur seront versées. Avec cette proposition, avec l'entente que nous souhaitons, les employés de l'État auront l'occasion de préserver leurs acquis et d'obtenir plus de temps libre, tout en rendant service à la société québécoise qui, j'en suis sûr, s'en souviendra longtemps. Merci.

Le Modérateur: Nous passons aux questions. Première question, en français, Rhéal Séguin.

M. Séguin (Rhéal): M. Bouchard, M. Landry vient de nous dire que cette proposition-là avait été déposée par les syndicats, il y a quelques mois. Est-ce que c'est une proposition qui vient du milieu syndical et, si oui, comment expliquer le refus de la négociateur?

M. Bouchard: Je ne crois pas, d'abord, qu'on puisse parler d'un refus de la négociateur. Nous connaissons les réactions qui ont été rendues publiques. Mais ce que je peux dire, par exemple, c'est qu'il n'y a pas de syndicats qui, ce matin, nous a dit qu'il refuserait de nous rencontrer. Certains nous ont dit qu'ils voulaient se rapporter à leur mandat, et qu'ils nous rappelleraient. Mais je n'ai pas enregistré de fins de non-recevoir à l'appel renouvelé que j'ai lancé, sur la base de la proposition bonifiée et du contexte où j'ai situé tout cela, de la part des personnes que j'ai rencontrées. Je sais qu'il y a des réticences, vous les connaissez, elles ont été exprimées publiquement. Mais, de façon générale, j'ai pleine confiance que nous pourrions nous asseoir, avec ceux que nous avons vus, ce matin, en tout cas, ou des représentants, pour travailler, travailler ensemble sur une discussion, une solution négociée.

La proposition, telle qu'elle est libellée, je ne pense pas qu'on puisse en attribuer la paternité, de façon exclusive, à qui que ce soit. L'idée de jeter un pont sur l'année difficile qui vient, elle a jailli dans beaucoup d'esprits et aussi du côté syndical, qui avait envisagé... En certains endroits, on avait jonglé avec des idées comme celles des fonds de retraite, mais il n'y avait rien eu d'explicite de mentionner et je crois que les gens présumaient, essentiellement, qu'il y avait des surplus actuariels d'accumulés du côté des cotisations de l'employeur. Il s'est avéré que l'employeur a bonifié le régime l'an dernier, lors des négociations, à même les surplus actuariels qui existaient; les surplus actuariels qui subsistent, il appert qu'ils se situent du côté des cotisations des employés qui, entre autres, par le fait qu'il n'y a pas eu l'inflation qui avait été escomptée par les économistes, les actuaires subsistent et existent en soi. Par exemple, on se fait dire: Oui, mais le vieillissement de certains personnels va accroître les charges, donc il faut conserver les surplus actuariels. Tout ça a été calculé, tout

ça a été pris en compte, il y a 8 000 000 000 \$ qui a été pris en compte pour cela, c'est au-dessus de tout cela. Les actuaires nous disent que ce surplus est disponible. Et, vous savez, ce n'est pas quelque chose de tout à fait inusité que d'avoir des congés de cotisations, vous savez que c'est une pratique constante dans le domaine de la gestion des régimes de retraite. Quand un régime de retraite s'est enrichi au-delà de ce qui est nécessaire pour garantir sa sécurité, il se prend des congés de cotisations. Ça se fait dans le secteur privé, ça se fait de façon générale. C'est donc un cas où nous croyons qu'il y a lieu de prendre un congé de cotisation pour permettre d'atteindre tous les buts en même temps, l'atteinte de l'objectif budgétaire, le maintien du revenu net d'emploi, la garantie de l'intégrité des régimes de retraites et des avantages qui en découlent, puis assorti en plus d'une prime, la réduction du temps de travail. Nous croyons qu'il y a là véritablement, de la part de l'État, le respect de tous les grands paramètres des conventions signées qui, en plus, autorisent... Des clauses de renégociations ont été signées également par les deux parties.

M. Séguin (Rhéal): Vous allez à ce moment-là imposer cette solution-là si les négociations...

M. Bouchard: La question est prématurée. La question est prématurée. Vous savez, ça me fait penser aux questions qui m'étaient posées avant le Sommet. Est-ce que ça va marcher le Sommet? Ça tire à hue et à dia. Les gens prennent des positions qui sont opposées de façon diamétrale. Donc, le Sommet est un échec.

Certains articles avaient été écrits d'avance pour consacrer l'échec du Sommet. Il est apparu que les Québécois et les Québécoises sont capables de s'asseoir en face de la réalité, de la partager, d'en tirer les conclusions et de convenir de solutions qui sont fondées sur la solidarité. Je mise sur le grand succès du Sommet de Montréal et sur celui de Québec où nous avons ensemble tracé les cadres de l'objectif à atteindre. Nous avons également pris des engagements de part et d'autre de protéger l'emploi. L'État, dans la proposition actuelle, respecte l'engagement qu'il a contracté de préserver l'emploi dans toute la mesure du possible, même si, en d'autres circonstances, on connaît des gouvernements qui auraient supprimé des postes. Ce que nous voulons, par rapport aux postes conventionnés, par rapport aux emplois conventionnés, c'est de les préserver au complet et, en même temps, préserver les niveaux de revenus nets, et nous allons y arriver. Je ne doute pas que, quand nous aurons bien expliqué la proposition, quand nous aurons bien travaillé ensemble comme nous sommes habitués à la faire, avec les vis-à-vis syndicaux, que nous arriverons aux résultats que les Québécois attendent qui est une entente qui est une solution négociée.

Le Modérateur: Normand Girard

M. Girard (Normand): M. le premier ministre, j'aimerais faire préciser une chose. Le congé des cotisations que vous proposez aux employés du secteur public, est-ce qu'il serait pris à même le surplus actuariel accumulé de 8 000 000 000 \$ dans le passé ou à même un surplus que vous anticipez pour les années à venir?

M. Bouchard: Non, c'est un surplus qui... c'est un surplus qui vient, là. Le 8 000 000 000 \$, on n'y touche pas. Il est là. Le surplus, il est évident... le niveau de la cotisation — les actuaires l'ont calculé — est tel qu'il est inévitable qu'il produise des surplus qui ne sont pas requis par rapport aux surplus qui sont requis. Il y a des surplus qui sont des marges de sécurité, ceux-là, ils sont acquis. Personne ne va y toucher parce que ça ne serait pas responsable de

compromettre en quoi que ce soit la sécurité des fonds de pension. Mais, comme le niveau des cotisations est trop élevé par rapport aux besoins qui visent à garantir les avantages qui sont consentis — pas tout le temps et pour tout le monde — par les régimes de retraite. Et les actuaires sont convaincus, ils nous disent qu'il y a là une ouverture. Et nous sommes prêts à en discuter avec les syndicats, et ils ont des actuaires. C'est une des choses, là, utiles qu'on fera pour l'information publique, qu'on fera pour rassurer tout le monde; c'est de se mettre, de s'asseoir à la table avec des actuaires, des gens qui s'y connaissent pour échanger nos chiffres. Et je n'ai aucun doute, parce que c'est l'assurance qu'on nous donne de partout, que... et je pense même que, du côté syndical, ils ont vu le surplus. Il reste peut-être à échanger des données pour que les gens soient absolument certains. Donc, ça, c'est un impératif, un puissant impératif pour qu'ils viennent travailler avec nous.

M. Girard (Normand): Est-ce qu'on a une idée sur le plan actuariel de l'ordre de grandeur des surplus qui pourraient être générés si la cotisation demeurait ce qu'elle est à l'heure actuelle au cours, disons, des deux prochaines années? Parce qu'on parle de la durée de la convention, là.

M. Bouchard: On travaille sur 18 mois maintenant parce que, comme il s'agit de tout faire pour que soient respectés les grands paramètres de la convention — même si le gouvernement devra assumer ses responsabilités, il va les assumer dans ce sens-là aussi — on parle donc en termes de durée de convention. Et les conventions ont encore 18 mois à courir à compter du 1er janvier, qui serait la date d'entrée en vigueur des nouvelles dispositions. Et, pour ces 18 mois, il y a assez de surplus actuariel escompté pour autoriser le gouvernement à garantir qu'il y aura plein de compensations des diminutions de salaires par le versement en moins des cotisations. Autrement dit, il y aura une retenue de moins sur le chèque qui sera fait au salarié, qui va compenser — nous le garantissons, s'il faut compenser, en ajouter, on le fera — identiquement pour maintenir intact leur niveau de revenu net.

M. Girard (Normand): Vous n'avez pas compris ma question, c'est que le gouvernement a besoin de 1 000 000 000 \$, là.

M. Bouchard: Bien, c'est environ 1 000 000 000 \$. C'est environ.

M. Girard (Normand): Donc, ils ont 1 000 000 000 \$ de surplus?

M. Bouchard: Ce n'est pas 1 000 000 000 \$ au complet, mais le gouvernement fera ce qu'il faut pour combler. C'est une garantie qu'il donne. C'est ça qui est la bonification de la proposition, ce matin. Donc, il y a un élément nouveau dans la proposition, c'est que les salariés se feront garantir que leur salaire ne baissera pas jusqu'à la fin de la convention.

M. Girard (Normand): Merci.

M. Authier (Philip): Jean Thivierge.

M. Thivierge (Jean): M. Bouchard, vous avez précisé deux choses: vous avez dit que la proposition était bonifiée. En quoi elle est bonifiée par rapport à ce qu'on a connu la semaine dernière? Et vous dites: C'est une proposition gagnante. Pourtant, M. Larose tenait à peu près

le même discours en sortant de la rencontre qu'avant la rencontre; puis, après la rencontre, il nous parlait qu'on se dirigeait vers un affrontement. J'aimerais que vous répondiez sur ces deux points-là.

M. Bouchard: Elle est bonifiée par le fait que, dans les premières rencontres qui ont eu lieu, il n'y a jamais eu de garantie formelle du maintien exact du niveau de revenu net. Il y avait un certain écart à envisager; ce n'est probablement pas 1 000 000 000 \$ qu'il y a dedans. On pense que ce n'est pas tout à fait 1 000 000 000 \$. Donc, pour nous assurer que les gens peuvent compter là-dessus, nous donnons la garantie. S'il en manque, le gouvernement compensera. Deuxièmement, elle est gagnante. Oui, elle est gagnante parce qu'elle permet d'atteindre tous les objectifs et qu'elle s'inscrit dans l'accomplissement de tous les engagements qui ont été contractés, d'abord au Sommet de Québec, pour arriver à l'objectif du déficit zéro en l'an 2000 et au Sommet de Montréal pour protéger l'emploi. Je ne pense pas qu'il y ait un affrontement en vue, je pense qu'il y a un contexte de négociations qui ressemble beaucoup à ce qui présidait à la situation avant que le Sommet commence — vous vous rappelez les déclarations des uns et des autres — c'est normal, ce n'est pas des choses faciles à faire. Il faut comprendre à quel point c'est difficile pour les leaders syndicaux aussi, il faut savoir que ce n'est pas facile pour eux de se tourner vers des syndiqués qui ont plus ou moins confiance dans le processus de négociation avec le gouvernement, on peut les comprendre aussi, c'est que, collectivement, on est tenté... c'est pour ça qu'il faut se réunir maintenant puis qu'il faut joindre nos forces, faire confiance en la capacité du gouvernement de contrôler ses finances publiques, on a assisté à tellement d'écarts, à tellement de difficultés mais, pour cette fois-ci, il y a un gouvernement qui a décidé de prendre le taureau par les cornes et qui demande un effort qui va être efficace, un effort qui va régler la question et qui a pris un engagement clair, déficit zéro en l'an 2000, qui l'assoit sur un consensus général au Québec, transparent, devant tout le monde et qui va livrer la marchandise et qui, en plus, va s'imposer une loi anti-déficit. Est-ce qu'on peut être plus garanti par rapport à la sincérité du gouvernement? Je pense que nous avons un effort collectif pour restaurer la confiance dans les finances publiques, dans la capacité de l'État d'assumer sa mission essentielle. Ça, c'est vrai, je le reconnais, mais c'est totalement l'objectif vers lequel se dirige le gouvernement et c'est fondamentalement la motivation de l'effort que nous faisons, restaurer la confiance des Québécois et des Québécoises dans leur État, dans leur gouvernement, dans leurs processus collectifs.

M. Authier (Philip): Je suis informé que M. Bouchard est attendu en Chambre, donc, je vais être très sévère. Je prends une dernière question en français, après ça, je prends deux questions en anglais.

Une voix: M. Bouchard, vous dites: Si on ne peut pas s'entendre, l'État devra prendre ses responsabilités. Est-ce que c'est négocier de bonne foi, ça, de faire des menaces comme ça, comme vous le faites aux syndicats?

M. Bouchard: Ce n'est pas une menace, c'est un geste de franchise qui s'impose d'autant plus que nous allons voter pour la motion cet après-midi, qui rappelle le poids que nous accordons à une signature. Et si quelqu'un sait ce que vaut une signature, c'est bien moi. Je suis le négociateur patronal qui, pour la première fois, en 1979 a signé une convention avec la CEQ, (?) en général, des décrets avant, vous le savez, je pense être le premier. Je sais ce que vaut une signature, une signature, ça a son poids en or, il faut tout faire pour la respecter,

il faut tout faire pour aller chercher une autre signature pour remplacer une disposition par une autre. Donc, il y a une détermination, je dirais, féroce de la part du gouvernement de s'asseoir et qu'on vienne nous voir, qu'on vienne travailler avec nous, qu'on ne nous laisse pas seul, cette solitude gouvernementale n'est pas très saine, qu'on vienne nous voir, qu'on s'assoit à la table, on est capable de s'entendre ensemble, on en a fait des ententes, de multiples puis on ne les a pas toutes reniées, là, contrairement à ce qu'on pourrait dire. Cette fois-ci, il y a un cadre objectif. Il y a une référence à des données qui sont précises. Il y a des actuaires qui se prononcent. S'il y en a d'autres, on les fera venir. Et puis, on va être en mesure de garantir aux salariés de l'État qu'ils vont pouvoir se rendre jusqu'à la fin de leur convention sans avoir de coupure de salaire, sans avoir de mise à pied, ceux qui sont protégés par des conventions.

Alors, moi je dis qu'il faut venir. Il faut venir. Et je les ai invités formellement ce matin de venir. Formellement. Je crois qu'ils doivent venir.